



VOS DÉMARCHES D'AUTORISATIONS D'URBANISME EN LIGNE



**permis de construire, de démolir, d'aménager,
déclaration préalable, certificat d'urbanisme...**

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX SOUMIS À AUTORISATION



Simplifiez vos démarches en utilisant le guichet dématérialisé consacré à l'urbanisme et au foncier accessible depuis le site internet gu.entre-bievreerhone.fr/guichet-unique

Créez votre compte pour saisir en ligne votre demande d'autorisation d'urbanisme

Accédez en ligne aux informations sur le plan local d'urbanisme de votre commune et aux règles qui s'appliquent sur votre parcelle

Bénéficiez de conseils

Déposez les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier

Suivez son avancée jusqu'à la prise de décision de votre commune.

La dématérialisation des démarches d'urbanisme, c'est plus simple, plus rapide et accessible à tous !

Pour toute question concernant votre projet de construction ou d'aménagement, n'hésitez pas à contacter votre mairie.

En mairie ou sur le site Internet d'Entre Bièvre et Rhône, je consulte toutes les informations sur le plan local d'urbanisme (PLU), les règles qui s'appliquent pour bien concevoir mon projet et préparer ma demande (choix du formulaire, aide à la constitution du dossier...)

Je peux bénéficier de conseils gratuits grâce aux permanences de l'architecte conseil organisées deux fois par mois à la Communauté de Communes, à Saint-Maurice-l'Exil ou à Beaurepaire. Sur rendez-vous uniquement au 04 74 29 31 10.

 **Plus d'infos**




TERRE D'ÉNERGIES !


entre-bievreerhone.fr